

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS
1 mois 2 mois 3 mois 1 an
Belges Fr. 2.50 5.- 10.- 20.-
Étranger 3.- 6.- 10.- 18.-
Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix d'abonnement moyennant un surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal 114 54.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITE
Rue Saint-Pierre
FRIBOURG
PRIX DES ANNONCES
M. V. X.

Nouvelles du jour

M. Lloyd George et l'Allemagne.
L'arrangement provisoire du conflit minier britannique.
La prochaine journée électorale américaine.
Les progrès du parti socialiste italien.

Nos dépêches ont mentionné, avant hier, que l'Angleterre renonçait à la saisie des biens des particuliers allemands sur son territoire en cas de manquement volontaire par l'Allemagne dans les réparations qu'elle s'est engagée à fournir. Ce droit était consacré par le traité de Versailles.

Le Times est fort irrité de cette renonciation. Il dit que le public aimerait savoir par quelle autorité cette clause vitale a été abandonnée, car le Parlement, qui a sanctionné le traité de Versailles, n'a pas été consulté sur l'abandon d'un droit inscrit dans ce traité.

Le Times n'est pas sans savoir, quoiqu'il s'abstienne de le dire, que cette renonciation est entièrement conforme à la politique de M. Lloyd George, qui veut pratiquer, à l'égard de l'Allemagne, des rapports de bienveillance et lui donner la possibilité d'une reconstruction économique à peu près suffisante.

M. Lloyd George a continué hier, dans le même ordre d'idées, en déclarant, à la Chambre des communes, en réponse à une interpellation, que la Grande-Bretagne n'a pas promis de secourir la Belgique dans le cas où celle-ci serait de nouveau attaquée par l'Allemagne.

L'autre semaine, quand M. Delacroix revint de Londres, il remporta la satisfaction que, si aucun accord n'avait été signé, cependant l'Angleterre n'abandonnerait jamais la Belgique au sort d'une invasion.

L'accord intervenu entre les délégués des mineurs anglais et les propriétaires de charbonnages, sous les auspices de M. Lloyd George, porte que l'augmentation de salaire de 2 schellings par jour continuera jusqu'au 2 janvier et que, à partir de ce jour-là, elle sera proportionnelle au rendement de l'extraction du charbon pendant les cinq semaines qui précèdent le 18 décembre de l'année 1920. Au 31 mars prochain, un projet sera soumis au gouvernement pour arrêter définitivement une échelle de salaires, qui variera suivant les bénéfices tout en partant d'un minimum invariable.

Ce projet, qui devra être l'œuvre à la fois des ouvriers et des patrons, promet de belles heures de discussion.

Toutes ces conditions de l'accord provisoire qui vient d'être conclu entre les délégués des deux parties doivent encore être soumises au referendum des mineurs. Mais on prévoit qu'elles seront acceptées.

Le referendum aura lieu le 2 novembre, et le travail reprendrait le 8.

Mardi prochain, 2 novembre, sera la grande journée de l'élection présidentielle américaine. Non pas que le nouveau président soit nommé à cette date-là, mais c'est en ce jour que seront élus les délégués des États qui doivent, la semaine suivante, nommer le président.

L'élection présidentielle ne se fait pas aux États-Unis selon le mode que nous avons vu, par exemple, fonctionner il y a quelques semaines en France. Les deux Chambres ne s'y réunissent pas en assemblée nationale; c'est un congrès spécial qui fonctionne dans cette circonstance. Les membres de ce congrès sont élus par chacun des États, en proportion du nombre des électeurs de cet État aux élections à la Chambre. Ce sont ces délégués qui seront élus mardi prochain, au nombre d'un millier environ, et qui se réuniront à Washington, le 8 novembre, pour élire à leur tour, à la majorité absolue, le nouveau président. C'est donc la journée du 2 novembre qui décidera de l'élection présidentielle. Dès qu'on en saura les résultats, on connaîtra d'avance le nom du nouveau président, et la journée du 8 novembre ne sera

que la consécration officielle de ce résultat. Pour le moment, les républicains, qui espèrent la victoire, avouent que leur poing ne leur donne qu'une voix de majorité.

La journée électorale de dimanche dernier, en Italie, n'a pas été, dans l'ensemble, très favorable aux partis constitutionnels, malgré les quelques victoires du parti populaire dont nous avons déjà parlé. Les socialistes ont triomphé dans plusieurs mandements ou arrondissements de la Lombardie, par exemple à Legnano, à Busto Arsizio, à Cassano, à Codogno, Melzo, à Voghera. Dans le Piémont, ils sont en majorité à Verceil, à Biella. A Mantoue, ils sont les maîtres de la ville, et ils l'ont emporté au point de vue communal et provincial dans les douze communes du second arrondissement.

A Crémone, ils ont fait passer 32 de leurs candidats contre 8 du bloc libéral; ils ont la majorité dans le conseil de la province.

A Vicence et à San Remo, ils l'ont emporté au point de vue communal; à San Remo, le parti populaire a toutefois réussi à nommer 12 de ses candidats contre 18 socialistes. Dans la province de Novare, ils ont triomphé dans sept arrondissements; ils auront ainsi la majorité au conseil provincial.

A Pistoia, ont été élus 48 socialistes et 12 représentants du parti populaire.

Dans le mandement de Monselice, dans la province de Padoue, les socialistes sont restés les maîtres dans presque toutes les communes; les quatre sièges au conseil provincial sont également restés entre leurs mains.

Dans le mandement d'Orvieto, tous les candidats socialistes du conseil provincial ont été élus. Les socialistes ont remporté également la victoire à Vittorio Veneto, qui a donné son nom à la dernière bataille entre les Italiens et les Autrichiens, à la veille de l'armistice.

Il est vrai que le parti populaire leur a disputé victorieusement, dans ce même arrondissement, les sièges au conseil provincial.

Ces succès socialistes sont impressionnants. Aussi, en plusieurs endroits, on a senti la nécessité de grouper tous les partisans de l'ordre. Malgré la répugnance qu'ils éprouvent à s'unir aux libéraux et aux radicaux francs-maçons, malgré le mot d'ordre donné par la direction du parti populaire de ne voter que pour les candidats du parti, les catholiques se sont résignés à faire une liste commune avec les autres partis constitutionnels. Ainsi, à Turin, la liste d'entente porte 34 libéraux-démocrates et 30 « populaires ».

La lutte y sera ardente, après-demain, entre les partisans de l'ordre et les socialistes. A Monza et à Bologne, les catholiques vont également affronter les socialistes dans un duel passionnant.

A Rome, où le secrétaire du parti populaire, don Sturzo, vient de remporter un grand succès oratoire dans une immense assemblée catholique, les « populaires » vont se mesurer avec l'Union libérale et les socialistes. On attend avec une grande curiosité les résultats des votations dans la ville éternelle.

M. Take Jonesco, ministre des affaires étrangères de Roumanie, au cours de son voyage dans les grandes capitales de l'Occident, a fait une conférence à la Sorbonne, à Paris, sur la Petite Entente, qui doit grouper les petites populations slaves de l'Europe orientale. Son discours, auquel assistait M. Poincaré, a été fort goûté. Il a affirmé que cette fédération de petits États constituerait l'avant-garde orientale de la grande Entente. C'est peut-être là le désir de M. Take Jonesco, mais il n'est pas certain que ce soit le but du gouvernement de Tcheco-

Slovaquie, dont les sympathies pour la France restent justifiées à caution.

L'état de siège, proclamé il n'y a pas longtemps en Slovaquie, et exécuté avec violence et arbitraire, n'a réussi qu'à attiser l'exaspération de la nation slovaque contre la suprématie tchèque. Les abbés Hlinka et Juriga, députés au parlement de Prague, viennent d'envoyer au ministre des affaires slovaques, M. Micsura, un manifeste du parti populaire slovaque, revendiquant l'autonomie entière de la Slovaquie, exigeant l'introduction de la langue officielle slovaque, le remplacement des fonctionnaires et instituteurs tchèques par des Slovaques, la rétrocession des écoles et des biens ecclésiastiques confisqués, la garantie des droits de libre réunion, ainsi que l'éloignement des légionnaires tchèques et la suppression de la censure.

POUR LA PAIX SOCIALE

De S. G. Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève, dans la Semaine catholique :

La campagne relative à la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport qui sera soumise au peuple suisse, le 31 octobre prochain, met malheureusement en évidence un état d'esprit déplorable, contre lequel il est de notre devoir de prévenir nos diocésains.

Que chacun professe, touchant tel ou tel problème social, ses opinions personnelles, qu'il les défende s'il les croit conformes au bon droit, nous ne pouvons l'empêcher. Encore faudrait-il étudier impartialement les questions, pour se faire à leur sujet des idées objectivement exactes. Mais ce qui nous inquiète, ce qui nous alarme, c'est que des hommes, animés, dans leur vie privée, du meilleur esprit, s'abandonnent, dans la presse, jusqu'à nourrir des polémiques non seulement peu charitables, mais injustes, et, pour défendre des intérêts particuliers et matériels, compromettent les intérêts supérieurs et généraux du pays.

Nous vivons des heures angoissantes où le malaise social menace d'engendrer des luttes fratricides sans issue. L'opposition s'accroît non seulement entre patrons et ouvriers, mais entre travailleurs des champs et travailleurs des villes. Que ceux qui peuvent rendre le fossé moins profond comprennent bien la lourde responsabilité qui pèsera sur eux, s'ils ne mettent pas tout en œuvre pour le combler.

Notre devoir à nous est de faciliter le rapprochement des classes par une compréhension réciproque aussi délicate que possible, et par l'acceptation des sacrifices nécessaires à la paix sociale. Les chefs des chrétiens-sociaux qui se consacrent à cette œuvre de justice et de conciliation ne peuvent pas réussir en un jour à résoudre toutes les difficultés. Mais ils essayent, au moins, de faire quelque chose et reconnaissons-le quand même, ils y réussissent en partie. Pour ce motif, ils méritent notre estime, notre encouragement et notre concours.

Marius Besson,

Evêque de Lausanne et Genève.

Un mot aux campagnards

D'un employé des transports :

Cultivateurs, vous avez vos jours pénibles et vos jours de joie comme nous avons les nôtres. Pensez à la rude tâche des mécaniciens et à la responsabilité qu'ils ont. Leur travail n'est-il pas pénible? La chaleur intense du foyer et les trépidations des lourdes machines sont fatales à la santé et tendent à abrégier leur vie. Pensez aux employés du roulement, continuellement debout sur un train en marche. Vous n'aimez pas les voyages, parce qu'ils sont fatigants. Que doivent-ils être alors pour les agents des trains? Pensez aussi aux aiguilleurs, aux agents du service de la voie, qui doivent parcourir celle-ci par tous les temps, dans l'eau ou la neige. Quand le mauvais temps contrarie vos travaux, vous les renvoyez à un jour meilleur. Cela n'est pas possible aux employés des transports; les trains ne connaissent pas de saison. Pensez aussi, chers paysans, aux ouvriers des ateliers et aux employés des bureaux condamnés à une longue réclusion. Combien joyeusement irions-nous travailler un bon mois d'été à la campagne! Vous me direz que dans les petites stations rurales les employés jouissent de certains privilèges et du bon air. Ils n'en sont pas moins à l'attache jusqu'à 14 heures par jour. D'ailleurs, leur en voudriez-vous à eux qui sont les plus rapprochés de vous, qui partagent votre vie et qui, volontiers, vous donnent un coup de main lorsqu'il s'agit d'expédition ou de retirer vos marchandises?

Agriculteurs, réfléchissez, et vous serez convaincus que la loi nouvelle ne peut pas être nuisible au pays, au contraire. Votez OUI!

vous aurez fait une bonne action, car vous aurez accordé à des serviteurs du public ce qui est juste et vous aurez contribué à établir la bonne harmonie dans notre pays.

G. B.

M. le conseiller fédéral Musy et la loi des transports

Hier soir, dans la grande salle de la Grenette, à Fribourg, devant une superbe assemblée, M. le conseiller fédéral Musy a parlé de la loi dont le sort se décidera dimanche.

M. Musy, salué par des applaudissements répétés, dit qu'il est venu à Fribourg pour remplir ce qu'il estime être un devoir.

« Je suis de ceux qui espèrent que la loi sera acceptée, dit M. Musy, parce que je crois, pour les motifs qui vous ont été indiqués et pour d'autres encore, qu'il est dans l'intérêt du peuple suisse qu'elle le soit.

« Pour juger cette loi, nous devons sans doute en examiner l'économie, voir les conséquences financières qu'elle entraînera son application, mais nous ne devons pas non plus oublier de situer cet examen dans le cadre des circonstances.

« Et d'abord une observation :

« Si l'on compare la marche de nos chemins de fer, le bon esprit, la régularité et le zèle du personnel dans l'accomplissement du service, la proportion minime des accidents, avec ce qui se passe ailleurs, nous pouvons être fiers de notre personnel ferroviaire, nous pouvons dire que nous sommes un pays privilégié. Nous avons le devoir de nous souvenir de cela aujourd'hui. (Vifs applaudissements.)

« Ceci posé, c'est à la lumière de la pensée chrétienne que nous devons envisager le problème social que nous avons à résoudre.

« L'homme n'est pas une machine faite exclusivement pour produire. L'ouvrier, quel qu'il soit — dans un pays catholique comme le nôtre, il est à peine besoin qu'on le souligne — n'a pas seulement des besoins d'ordre matériel; il a aussi des besoins d'ordre intellectuel, des besoins de l'esprit et du cœur, dont la société a le devoir de tenir compte. Si nous ne voulons pas pousser la société au désordre, la conduire à l'anarchie et à la ruine morale et matérielle, nous avons l'obligation de donner à chacun la possibilité de vivre conformément aux exigences de la nature humaine, corps et âme. Nous qui sommes des chrétiens, nous avons le devoir d'opposer notre conception de la vie à la formule matérialiste et de dire : « Si nous votons la loi qui nous est présentée, ce n'est pas que nous soyons des matérialistes, ce n'est pas que nous voulions donner aux cheminots, aux employés des entreprises des transports, des satisfactions d'ordre matériel seulement, mais c'est parce que nous sentons qu'il y a quelque chose à changer dans le régime qui nous a gouvernés jusqu'ici. Nous voulons que ces employés et ces ouvriers puissent vivre une existence conforme aux exigences intégrales d'une vie normale. » (Applaudissements.)

M. Musy passe ensuite en revue, à grands traits, les dispositions essentielles de la loi pour montrer comment elles répondent à la préoccupation du législateur qui a été de rendre l'horaire du service plus élastique, de façon à ménager mieux les forces humaines et à faire la part des besoins moraux de l'individu et principalement la part de la vie familiale.

« L'atmosphère moralisatrice de la famille, dit l'orateur, est un milieu dont les employés des chemins de fer fédéraux ont besoin comme les autres (bravos), et, si nous voulons faire de la bonne politique sociale, si nous voulons faire concorder notre acte de citoyen avec notre devoir de chrétien, nous donnerons notre appui à une loi qui réalise un si heureux progrès sur ce point essentiel. » (Applaudissements redoublés.)

M. le conseiller fédéral Musy fait voir, d'autre part, que les conséquences financières de la loi ne seront de loin pas aussi lourdes qu'on les appréhende. Les dispositions essentielles en sont en vigueur depuis une année déjà, en vertu d'un arrêté provisoire. On a donc les enseignements de l'expérience pour juger des effets du nouveau régime sous le rapport technique, économique et financier. Cette expérience est concluante. Aucun des graves inconvénients dont on parle ne s'est produit. Le surcroît de dépense est minime. Des simplifications de personnel dont on étudie le plan en ce moment le feront récupérer aisément. Le trafic n'a souffert sous aucun rapport.

« Je désire vivement que le peuple suisse accepte la loi soumise à son verdict, continue M. Musy. Je désire qu'elle soit acceptée pour les raisons qu'on a exposées et aussi pour qu'une marque d'intérêt soit donnée à l'ensemble du personnel des entreprises de transports. Sans doute, tous les éléments du person-

nel ne sont pas d'égal valeur. Mais, dans sa grande majorité, il est bon, il a droit à notre estime et à notre sympathie. Il supporte avantageusement la comparaison avec celui d'autres pays. Ceux qui ont eu l'occasion de voyager à l'étranger peuvent le dire. En rentrant en Suisse, on est toujours heureux de retrouver l'uniforme du cheminot fédéral, non pas seulement parce que, en franchissant la frontière, on aime à revoir la croix blanche sur la casquette de nos employés des chemins de fer, mais parce que, avec eux, on se sent en parfaite sécurité, parce qu'on aime à lire sur leur figure les qualités sérieuses de notre peuple. » (Applaudissements.)

M. Musy tient à dire que, si le Conseil fédéral et les Chambres recommandent la loi au peuple, ce n'est pas parce qu'ils auraient subi une intimidation quelconque, ni pour goûter de la popularité. C'est une œuvre de justice et d'équité que les pouvoirs publics ont voulu accomplir. Après avoir, conformément à la charte du travail annexée au pacte de la Société des nations, amélioré le régime du travail dans les fabriques, il fallait aussi réformer le régime des transports.

Beaucoup se laissent guider par leur juste ressentiment contre les fauteurs de grèves.

« Mais n'allons pas englober tout le personnel fédéral parmi ceux qui veulent révolutionner le pays. Sans doute, il y a, malheureusement, dans le personnel fédéral, en particulier parmi certains chefs, des gens dont l'esprit a été contaminé par l'idée révolutionnaire. Mais la grande majorité du personnel fédéral a gardé une mentalité saine. C'est à ceux-là que nous devons songer dimanche. Si nous rejetons la loi, nous infligerions une douloureuse déception au personnel ferroviaire bien pensant, qui compte sur nous pour démentir les prédictions des gens de l'extrême-gauche. Encore une fois, il ne s'agit pas de faire plaisir à ceux qui dirigent le mouvement révolutionnaire, mais de montrer à l'ensemble du personnel, qui reste bon et sain, qu'il peut avec confiance se tourner du côté du peuple suisse. Il faut qu'il entrevoie, de notre côté, un rayon d'espoir, et nous ferons de la bonne politique en ralliant le personnel autour du Conseil fédéral et de ceux qui ont la responsabilité du pays. (Applaudissements.)

« Au milieu des difficultés où nous vivons, nous avons besoin de l'union des Suisses. Il faut affirmer notre solidarité, et je désire de tout mon cœur que le canton de Fribourg exprime, dimanche, ce sentiment d'union fraternelle entre tous les enfants du pays. Ah! si notre canton pouvait faire cette manifestation, quel magnifique exemple de solidarité il donnerait à la Suisse tout entière! (Bravos.)

« Un pays essentiellement agricole qui fournirait une majorité en faveur de la réglementation du travail donnerait une preuve magnifique de maturité politique. (Appl. redoublés.) Il donnerait également la preuve que, chez nous, le peuple sait se souvenir. Oui, qu'on se le rappelle : en novembre 1918, les employés de nos gares n'ont pas fait grève. Ils sont restés fidèlement à leur poste. Peuple de Fribourg, souviens-toi de cela, dimanche! Souviens-toi de la belle attitude du personnel de C. F. F. — quelques unités exceptées —, de la fidélité des employés de la ligne Fribourg-Morat-Anet et de ceux des Chemins de fer gruyérisiens! Le canton de Fribourg a donc une raison spéciale pour voter la loi. Au lendemain de la grève, on a fait des souscriptions pour témoigner aux cheminots fidèles du canton de Fribourg la reconnaissance du peuple fribourgeois pour l'attitude qu'ils avaient eue en novembre 1918. Eh bien! le peuple fribourgeois a maintenant une occasion de leur témoigner, d'une façon encore plus sensible pour eux, la reconnaissance qu'il leur doit pour leur attitude patriotique, pour le bel exemple qu'ils ont donné, pour l'honneur qu'ils ont fait en Suisse à notre canton : c'est de voter OUI, dimanche. (Applaudissements.)

« Notre peuple fribourgeois, si religieux, se doit plus que d'autres de faire acte de justice et d'égards fraternels. Il doit donner à toute la Suisse, dimanche prochain, la preuve qu'il veut le progrès social dans le sens chrétien, c'est-à-dire le respect de la vie de famille, le souci du bien-être légitime des individus et de leur dignité morale. (Appl.)

« Si nous voulons être logiques, nous mettrons au-dessus des intérêts strictement matériels les grands intérêts moraux et nous voterons la loi. Si le peuple fribourgeois sait s'affirmer dans cette circonstance, il consolidera encore sa situation en Suisse, en augmentant la considération qu'on a pour lui.

« Remplissons notre devoir. Il n'est pas certain que nous réussissions à entraîner derrière nous une majorité, mais nous voulons du moins avoir la satisfaction du devoir accompli.

« Une longue salve d'applaudissements accueille l'éloquent appel de M. le conseiller fédéral Musy à ses concitoyens et la noble conclusion de son discours.

ÉTRANGER

Au Conseil de la Société des Nations

Bruxelles, 28 octobre.

(Havas.) — Le Conseil de la Société des Nations a tenu sa dernière séance publique jeudi matin à 10 heures, sous la présidence de M. Paul Hymans.

M. Hymans a fait aux délégués polonais et lituaniens, MM. Askenazy et Voldemar, des propositions relatives au différend polono-lituanien. Il les a invités à accepter les propositions suivantes : Le territoire contesté sera soumis à un plébiscite par lequel les habitants pourront exprimer librement leur volonté au sujet de leur rattachement soit à la Lituanie, soit à la Pologne. Le Conseil a demandé aux délégués de lui donner l'assurance formelle que leurs gouvernements s'abstiendraient de tout acte d'hostilité réciproque et feront tout pour le maintien de la paix.

La question de la constitution de la ville libre de Dantzig a été renvoyée à l'assemblée de Genève.

La campagne électorale aux États-Unis

La campagne présidentielle touche à sa fin et la violence des polémiques s'accroît avec l'imminence de la consultation électorale. Le parti démocrate exploite en ce moment très habilement une nouvelle maladresse commise par le parti républicain, ou tout au moins par un des comités républicains. Voici les faits. Un magazine américain, le *Harvey's Weekly*, publiait récemment une caricature représentant M. Cox, le candidat démocrate, essayant de fixer au mur un tableau représentant une parodie de l'image religieuse « Le Sacré Cœur de Jésus » et intitulée : « La Ligue des nations de M. Wilson. L'Immacculée Conception ».

Cette caricature a provoqué la plus grande indignation dans les milieux catholiques. M. James Flaherty, chef des « Chevaliers de Colomb », a protesté vigoureusement, au nom des 800,000 membres de l'association, contre ce sacrilège. Et il n'est pas douteux que ce nouveau faux pas sera exploité auprès des électeurs irlandais.

D'autre part, le parti démocrate attire l'attention des électeurs sur une série d'annonces, rédigées en langue allemande, qui ont paru dans les journaux de Middle West, et qui sont destinées à soutenir la cause républicaine. Un nombre de ces journaux figure le *Freie Presse*, journal de Cincinnati, qui, au moment du torpillage de la *Lusitania*, a justifié ce crime allemand.

A ce sujet, il convient de signaler la constitution aux États-Unis d'une organisation groupant, sous le nom d'« Alliance de citoyens pour un bon gouvernement », plus d'un million de sujets américains d'origine allemande. Cette organisation s'est engagée à lutter de toutes ses forces contre l'entrée des États-Unis dans la Société des Nations.

Washington, 27 octobre.

M. Colby, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, a annoncé que le département d'Etat avait été avisé qu'un homme disant représenter le sénateur Harding, candidat des républicains, avait fait auprès de Lénine des démarches au cours desquelles il avait fait notamment certaines propositions au dictateur de la Russie concernant la reconnaissance du gouvernement des Soviets par le gouvernement des États-Unis au cas où M. Harding viendrait à être élu à la présidence des États-Unis.

M. Colby a déclaré que le sénateur Harding aurait toute facilité pour répondre publiquement à cette accusation portée contre lui. Il a ajouté que le département d'Etat avait été avisé des négociations entreprises au nom du sénateur par le commissaire des États-Unis Young, actuellement à Riga. Celui-ci, dans son rapport, signale que

Lénine avait informé l'écrivain Wells, actuellement en Russie, qu'un homme, nommé Van der Lip, était arrivé à Moscou afin de discuter la question de la reconnaissance des Soviets par le gouvernement américain. Cet individu s'était présenté au nom du sénateur Harding.

M. Colby a ajouté que la véracité du rapport Young n'avait pas été mise en doute par le département d'Etat.

On télégraphie d'autre part de Marion (Ohio) :

Le sénateur Harding, informé des accusations portées à son sujet par M. Colby, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, déclare que le rapport Young, dont M. Colby fait état, cite des faits absolument inconnus de lui.

« J'ignore, a affirmé M. Harding, le premier mot de cette affaire. Jamais aucun émissaire n'a été envoyé par moi pour négocier quoi que ce soit avec Lénine. »

Le gage de d'Annunzio

Milan, 28 octobre.

Le *Corriere della Sera* confirme que, parmi les propriétaires des marchandises se trouvant sur le navire *Cogni*, saisi par d'Annunzio, figurent de nombreux Suisses. D'Annunzio a l'intention de se servir du navire *Cogni* comme gage pour obtenir du gouvernement italien une subvention. M. Giolitti, ayant refusé d'accorder cette dernière, d'Annunzio, au lieu de céder aux intimations du gouvernement de libérer le navire, projeterait de procéder à la vente de la cargaison. Il s'agit notamment de marchandises facilement déchargeables, telles que montres, broderies et tissus, etc., que d'Annunzio céderait au plus offrant sans tenir compte des intérêts des propriétaires. En face de ces menaces qui pourraient se réaliser, le premier ministre s'est vu contraint de prendre, contre les acheteurs éventuels, des dispositions, les menaçant de procès dans le cas où ils se rendraient acquéreurs de ces marchandises.

Condamnation de la bolchéviste anglaise

Londres, 28 octobre.

(Havas.) — Miss Pankhurst, qui était poursuivie pour avoir publié dans son journal *Workers Dreadnought* un article incitant les marins à la désobéissance, a été condamnée aujourd'hui à six mois de prison.

La Bessarabie rattachée à la Roumanie

Paris, 29 octobre.

(Havas.) — Hier jeudi après midi, à 16 h., a été signé dans le Salon de l'Horloge au Quai d'Orsay à Paris, le traité aux termes duquel les quatre grandes puissances, France, Italie, Japon, Grande-Bretagne et la Roumanie reconnaissent, après consultation de la population, la souveraineté de la Roumanie sur la Bessarabie. Le territoire bessarabien attribué à la Roumanie est compris entre la frontière actuelle de la Roumanie, la mer Noire, le cours du Dniester, depuis son embouchure jusqu'à son point où il est coupé par l'ancienne limite entre la Bucovine et la Bessarabie. La convention, en outre, stipule que la Russie sera invitée à participer à ladite convention dès qu'un gouvernement russe aura été reconnu par les États contractants. Les puissances contractantes se réservent également le droit de soumettre à l'arbitrage de la Société des Nations toutes les questions qui pourraient à l'avenir être soulevées par le gouvernement russe. En ce qui concerne les questions de détail du traité, il est expressément stipulé que la souveraineté de la Roumanie sur ces territoires ne pourra être remise en question.

NÉCROLOGIE

La dépouille mortelle du maire de Cok

Hier jeudi, à l'aube, dès l'ouverture des portes de la cathédrale de Saint-Georges, des milliers de personnes ont

affiné devant le catafalque du lord-maire de Cork recouvert de l'emblème sinit-fénel sur lequel avait été déposé un chapeau de feutre entouré de ruban noir et portant cette inscription : « Officier volontaire ».

Six candélabres entouraient le catafalque, recouvert de fleurs blanches et gardé par une escouade de volontaires irlandais.

Avec la permission des autorités, la dépouille mortelle a été transportée en Irlande par train spécial qui a quitté Londres hier soir, jeudi, à 18 heures 20.

M. Griffith, fonctionnant comme président de la république irlandaise, en l'absence de M. de Valera qui se trouve actuellement aux États-Unis, a décidé qu'aujourd'hui vendredi, jour de l'arrivée du corps de Mac Swiney en Irlande, sera un jour de deuil national pour le pays.

NOUVELLES DIVERSES

Le croiseur *Waldeck-Rousseau* représentera la marine française en rade du Pirée à l'occasion des funérailles du roi de Grèce.

Une partie des biens de l'ex-roi de Wurtemberg a été vendue aux enchères, hier jeudi, au château de Rosenstein (Wurtemberg).

À Paris, les grévistes de l'Opéra ont décidé la continuation du chômage.

Confédération

Le secrétariat de la Société des Nations à Genève

Le train spécial amenant à Genève le personnel du secrétariat de la Société des Nations est arrivé avec un retard d'une heure et demie. Le convoi comprenait 160 personnes, entre autres lady Eric Drummond, femme du secrétaire général, le chef de l'administration intérieure, M. Colban, le chef de la trésorerie, Sir Herbert Ames et M. Husson, chef du personnel. Une délégation du conseil d'Etat et du conseil administratif de la ville de Genève était à la gare. M. Mussard, président du conseil d'Etat, a souhaité une cordiale bienvenue à tous. MM. Ames et Colban ont remercié.

La question des zones

M. Regnault, ambassadeur de France, et M. Bolley, directeur général des douanes françaises, ont quitté Genève mercredi soir par l'express de Paris. Dans l'après-midi, au Cercle français, M. Regnault a fait un bref exposé de la question des zones. Le délégué du gouvernement français à la convocation que le cordon douanier sera établi à la frontière politique. Les produits italiens et allemands qui entreraient autrefois librement en zone seront soumis au droit de douane. Les produits suisses, fabriqués en Suisse, entreraient librement en zone, mais seraient soumis à un rationnement. Les produits de la terre également entreraient librement en Suisse ; mais ce dernier point doit faire encore l'objet d'une discussion.

Le budget fédéral

Le budget de la Confédération, dont le Conseil fédéral a commencé la discussion dans sa séance d'hier, prévoit, d'après les budgets présentés par les différents départements, 348,900,000 francs de recettes et 527,390,000 francs de dépenses, soit un excédent de dépenses de 178,490,000 francs.

La vie économique

La Suisse et Gènes

Le *Tempo* de Milan publie une interview de M. Motta, président de la Confédération. M. Motta a démenti que la préférence serait donnée au port de Marseille pour les transports suisses. Le Conseil fédéral n'accordera jamais le monopole à tel ou tel port, mais il donnera toujours la préférence à ceux qui offriront les meilleures conditions financières. Actuellement, c'est Gènes.

La vie de famille et les cheminots

On sait, en général, assez bien ce qu'est la vie d'un industriel, d'un ouvrier de fabrique, d'un commerçant, d'un employé de magasin, d'un comptable, d'un financier, d'un commis de bureau. On connaît bien aussi la vie du campagnard. On connaît moins celle du personnel de nos chemins de fer.

L'exercice d'une industrie ou d'un commerce, la profession agricole, les professions libérales ne gênent point la vie de famille. Repos à intervalles réguliers, repas à la maison et à heures fixes, soirées passées au home familial ou avec des amis au Cercle ou au restaurant, tout cela est réglé couramment par l'industriel, le négociant, l'homme d'affaires, l'ouvrier de fabrique, l'agriculteur. Il n'en est pas de même pour le cheminot. Sans doute, elles sont parfois amères les heures d'étude, de réflexion et de méditation de l'intellectuel. Sans doute aussi, l'industriel et le négociant sont aux prises avec bien des soucis, avec bien des tracés ; ils sont dévorés par la fièvre des affaires. Dur et pénible est le labeur du travailleur de la terre ; dur aussi, celui de l'artisan et de l'ouvrier de fabrique. Mais, au moins, pour toute cette catégorie de travailleurs, une vie de famille normale, la bonne vie de famille, constitue une précieuse compensation. L'agriculteur a, par-dessus tous les autres, le privilège de n'être séparé à aucun moment de sa famille, pendant son travail.

Pour le cheminot, il n'y a pas de vraie vie de famille. Les trains circulent sans interruption pendant les vingt-quatre heures de la journée ; l'horaire ne connaît point de répit ; il n'a souci ni de la nuit, ni du mauvais temps, ni des intempéries de l'hiver. Il arrache le cheminot à son foyer et le fait rouler, loin des siens, impitoyablement.

Le travail du cheminot exige peut-être moins d'efforts que celui d'autres travailleurs ; mais il s'effectue dans des conditions tellement différentes du sort commun, tellement exceptionnelles, qu'il n'est guère enviable. Une patience à toute épreuve ; une attention toujours en éveil ; la menace continuelle du danger ; une désolante monotonie ; l'observation minutieuse d'une foule de prescriptions réglementaires ; des intervalles d'inaction souvent plus fastidieux que les heures de travail ; aucune régularité dans les actes de la vie quotidienne ; lever et coucher tantôt de très bonne heure, tantôt très tard ; les repas pris souvent en dehors de la famille et à n'importe quelle heure du jour ; travail de nuit et travail de jour : tel est le lot du personnel de nos chemins de fer. J'ai sous les yeux les tableaux de roulement du personnel des trains, de celui des machines, les tableaux de service de certaines grandes gares. Prenons des exemples au hasard :

Voici un chef de train du dépôt de Lausanne. Un jour, il doit prendre le service avant cinq heures du matin pour accompagner le train-omnibus de Lausanne-Sierre, desservir ensuite un train de marchandises de Sierre à Saint-Maurice, puis un direct de Saint-Maurice à Lausanne. Ayant quitté son foyer à 4 h. 1/2 du matin, il y rentrera vers 7 heures du soir. Ce jour-là, sur vingt-quatre heures, il en aura consacré près de quinze au service du chemin de fer. Le lendemain, nouveau départ à 5 heures du matin pour prendre, à Renens, un train de marchandises qui ira jusqu'à Vallorbe ; repartir de cette gare à 8 h. 20, avec le train 40, jusqu'à Lausanne, où il arrivera à 9 heures et quart ; repartir de Lausanne à 10 h. et demie, avec le train 1342, pour aller jusqu'à Saint-Maurice ; attendre là de midi à 2 heures, le train 1375 Saint-Maurice-Lausanne, où le chef de train arrivera à quatre heures et quart. Nouvelle absence du foyer pendant environ douze heures. Un autre jour, il prendra son service à 8 heures 30 du matin, mais ne rentrera chez lui que vers 10 heures du soir. Un

troisième tour de service consiste à faire les trains 4170, 4215, 1214, 1062 et 1231, ces deux derniers comme bagager. Le train de marchandises 4170 quitte Lausanne pour Renens à 10 h. 20 du matin. Le train de marchandises 4215 va de Renens à Palézieux, où il arrive à 12 h. 28. Le 1214 part de Palézieux à 1 h. 05 pour être à Lausanne à 1 h. 49 minutes. Le soir, à 6 h. 15, notre chef de train prend le service des bagages au train 1062 jusqu'à Genève et au train 1231 de Genève à Lausanne. A 11 heures et demie du soir, sa tâche est terminée ; il peut rentrer dans sa famille. Ce tour de service lui a permis, à la rigueur, de prendre deux repas à la maison ; celui du matin, à une heure normale, mais le dîner à 1 h. 1/2 seulement. Quant à la soirée, au lieu de la passer au sein de sa famille, comme la plupart des hommes, notre brave cheminot l'a consacrée au service des bagages de Genève à Lausanne.

Le conducteur et le garde-frein ne sont pas mieux partagés que le chef de train, et leur service, qu'il s'agisse des voyageurs, des marchandises ou des bagages, est encore plus pénible.

Que dire des mécaniciens et des chauffeurs ? Leurs tours de service ne diffèrent guère de ceux que nous venons de citer et ne s'accroissent pas davantage d'une vie de famille normale.

Il en est à peu près de même pour le personnel des grandes gares, les aiguilleurs, les hommes d'équipe, les ouvriers aux manœuvres, ceux du service des marchandises et des bagages.

A Lausanne, par exemple, je constate qu'une brigade d'aiguilleurs est en service de huit heures du soir à minuit, puis de 2 heures du matin à 6 heures ; une autre, de 6 h. du matin à 10 heures et demie et de midi trente à 4 heures ; une troisième, de huit heures du soir à 2 heures du matin et de 4 h. à 6 heures.

Nous sommes donc bien en présence de conditions de travail qui imposent à une catégorie d'hommes un genre d'existence exceptionnelle, qui atteint profondément la vie familiale.

La loi qui est soumise au vote du peuple suisse aura pour effet d'assurer à ces hommes un minimum de vie de famille, en limitant à treize heures par jour le temps de présence au service, en leur garantissant un certain nombre de dimanches libres, en leur accordant des vacances de durée variable suivant l'âge et les années de service, qui permettront au cheminot de vivre comme tout le monde au moins pendant quelques jours au cours de l'année. Ce minimum assuré de vie de famille sera encore bien modeste.

Le peuple suisse, qui aime la famille, qui en connaît l'importance primordiale au point de vue moral, ne refusera pas de sanctionner par son vote une loi admise par la quasi-unanimité de ses représentants aux Chambres fédérales, après de longues et sérieuses délibérations.

Antoine von der Weid.

Nouvelles religieuses

Dans l'épiscopat français

Mgr Durand, évêque auxiliaire de Marseille, est nommé évêque d'Oran (Algérie).

Mgr Durand est né à Oran même, en 1878. Ses premières années scolaires se passèrent à Marseille. Plus tard, il alla à Rome, au Séminaire français, où il resta sept années entières. Il entra ensuite à l'Académie des nobles ecclésiastiques où il prit ses deux doctorats de philosophie et de théologie. Ordonné prêtre en 1902, il fut nommé tout de suite chapelain de Notre-Dame de la Garde, à Marseille. Son évêque lui confia bientôt la chaire de dogme et de droit canon au Grand Séminaire. La guerre le surprit dans ce poste. Il devint aumônier militaire, il fut cité à l'ordre du jour et — au début de ce mois — créé chevalier de la Légion d'honneur.

Il devint, le 10 mars 1919, auxiliaire de Marseille.

ne doit pas être banal, la fille de la princesse n'épousera sans doute pas l'ingénieur ? Une idée, et pas ordinaire ! Si vous les laissez battre en duel, au dernier chapitre, elle et lui !

— Mais pas du tout, mais pas du tout ! riposta M. Randon avec un geste d'impatience, ce n'est pas un roman ! Ecrite des romans, peuh ! c'est bon pour les femmes d'aujourd'hui qui semblent aimer mieux nous donner des romans que des enfants ! Ce n'est pas un roman, non, non. Je veux étudier Virgile sous un aspect qui me paraît avoir été fort négligé jusqu'ici : *Virgile agriculteur*, tel sera le titre du volume.

— Titre alléchant ! remarqua M. Didier et qui n'eût point déparé la défunte collection des bouquins à l'usage du Dauphin. Virgile agriculteur ! Ça vous fait venir le latin à la bouche. *O fortunatos nimium* !

A ce moment, un des servants vint prévenir M. Randon qu'une « dame » demandait à lui parler.

Ce fut autour de la table un crépitement d'exclamations, et toutes les plaisanteries dont disposent quinze hommes assemblés autour d'un « filet madère, champignons » furent dirigées contre M. Randon qui, sous cette décharge d'ironies, se prit à rougir comme une jeune fille — comme une jeune fille du temps passé.

— Messieurs, dit-il se levant, excusez-moi. Je serai bientôt de retour.

Il se rendit au salon de l'hôtel. Là, dans un coin de la pièce, l'attendait une ombre de femme.

Assise sur l'extrême bord d'une chaise qu'elle ne touchait que d'un dos discret, révé-

rencieux, elle se faisait petite, s'anéantissait. Son air humble semblait vouloir demander pardon, vous priez de vouloir bien l'excuser, elle si infime, d'oser exister, de paraître devant vous, de prendre une part de l'air que vous respirez. Son âge ? Elle pouvait, sans invraisemblance et selon les nécessités du moment, s'attribuer quarante ou soixante ans ; sa figure longue, sèche, pâle, sans expression, encadrée de bandeaux qui grisonnaient un peu, était de celles qui n'eurent et n'auront jamais d'âge. Elle portait une robe noire sans ornements et était coiffée d'un chapeau de velours, simple et de mauvais goût, une de ces capotes du genre démodé dont les vieilles filles de province, au mépris des catalogues les plus vénérés, s'obstinent à couronner leur chef. Sa main droite gantée de fil noir s'appuyait sur une imitation de tête de chien qui terminait en laideur le manche de son parapluie. Une pelerine de mérinos couvrait ses épaules rétrécies de petite femme maigre.

Elle s'était levée quand M. Randon entra dans la pièce, puis, d'une voix monocorde, elle déclara :

— Monsieur, je me suis permis de venir trouver Monsieur pour dire à Monsieur que je suis Mme Alphonse Thibaut, la personne à qui Monsieur a écrit pour lui demander si elle voulait entrer à son service.

— Ah ! très bien, très bien, fit M. Randon, vous m'avez été très recommandée par mon ami le docteur Daubert !

— Ah ! oui, le docteur était le médecin de Mademoiselle !

— C'est juste, remarqua M. Randon, vous

étiez chez Mlle de Langloy, morte récemment. Vous étiez sa domestique ?

— J'étais sa gouvernante, rectifia doucement la petite femme sèche. Ah ! une bien bonne personne ; la pauvre chère Mademoiselle !... Depuis deux mois qu'elle nous a quittés, soupira-t-elle, je ne puis me faire à l'idée que je ne la verrai plus ! Je ne l'oublierai jamais.

Il sembla qu'un voile sombre tombait sur la figure de Mme Thibaut qui prit le deuil instantanément. Comme elle ouvrait un petit sac de cuir qu'elle avait à la main, M. Randon crut qu'elle y cherchait un mouchoir pour essuyer les larmes qui, sans doute, allaient venir : il eut peur, car il craignait les femmes, surtout quand elles apportent des pleurs. Pour faire diversion à la douleur de Mme Thibaut, il résolut de brusquer le dénouement de l'entretien.

— Eh bien ! madame, dit-il, je crois que nous nous entendrons facilement. Je suis seul, et la besogne ne sera pas considérable.

— Monsieur veut-il voir mon certificat écrit par un neveu de Mademoiselle ? fit Mme Thibaut tendant un bout de papier qu'elle avait extrait du petit sac de cuir.

M. Randon le repoussa d'un geste :

— Inutile, madame, dit-il. La recommandation de mon ami le docteur Daubert me suffit. Qu'ai-je besoin d'un certificat après tout le bien qu'il m'a dit de vous !... Et Daubert était certainement l'écho de Mlle de Langloy !

— Je l'aimais tant, cette bonne chère demoiselle, et elle m'aimait tant !

M. Randon proposa le prix qu'il offrirait à

Mme Alphonse Thibaut pour ses services.

— Avant de donner sa réponse, elle demanda :

— Si monsieur veut me le permettre, je poserai à monsieur une question qui est pour moi de première importance ; la maison que monsieur doit occuper dans ce village est-elle parquée... ou carrelée ?

— Parquée entièrement, déclara M. Randon. Du parquet de chêne, premier choix. Je sais ce que ça m'a coûté !

— Alors, j'accepte d'entrer chez Monsieur, dit Mme Thibaut sans hésitation.

— Eh bien ! c'est chose conclue. Je vous écrirai quand j'aurai fixé le jour de mon départ pour Villenoisy.

Puis, polie, cérémonieuse, en phrases abondantes et compliquées, Mme Thibaut, qui caressait avec une indéfinissable tendresse la tête de chien en celluloid qui illustrait le manche de son parapluie, s'excessa de s'être présentée à vareille heure, mais elle venait d'arriver à Marnant par le train du soir ; elle devait repartir le lendemain matin pour aller à Grisoy voir une autre « place » dans le cas où elle n'aurait pas « convenu » à monsieur.

— Allons donc, fit M. Randon, vous avez eu raison de venir ! Tout va bien, puisque nous sommes d'accord.

(A suivre.)

Buvez le
STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

Feuilleton de La LIBERTÉ

S'ils connaissaient leur bonheur !

Par Jules FRAVIEUX

— Mieux que vous ne croyez, reparti M. Randon. Les paysans, mais il y a beau temps que je les ai étudiés.

— Où ça ? fit M. Didier.

— Mais dans Virgile, reprit M. Randon, dans les *Bucoliques*, les *Georgiques*. Vous ne direz pourtant pas que Virgile ignorait les hommes des champs !

— Oh ! il a coulé pas mal d'encre depuis ces temps lointains ! lança le jeune professeur de première, tandis que ses collègues n'osaient se regarder entre eux, pour ne pas éclater de rire.

— Mais, que ferez-vous, toute la journée, dans votre retraite, comme vous dites ? Interroge le principal du collège.

— Ce que je ferai ! Ce que je ferai ! reprit M. Randon quelque peu déconcerté, eh bien, je... je... visiterai mes amis, mes cousins, je me promènerai par les champs, par les prés, je réverai... et puis, j'ai en tête un projet de livre que, très sincèrement, je ne crois pas banal, et qui n'a pas été fait, à ma connaissance du moins.

— Oh ! Oh ! s'exclama-t-on de toutes parts.

— Un livre qui n'a pas encore été fait ! observa M. Morentin, on croit toujours ça !

— Un roman, naturellement ! dit M. Didier. On est de son temps ! Et comme votre roman

Votation fédérale du 31 octobre 1920

Acceptez-vous la loi fédérale du 6 mars 1920 concernant la durée du travail dans l'exploitation des chemins de fer et autres entreprises de transport et de communication ?

OUI

Echos de partout

SOUVENIR DU FRONT

Ces jours derniers, à l'Élysée, un visiteur demandait à parler à M. Jean Millerand, fils aîné du président de la République française. — [Dites-lui, fit-il à l'huissier, que nous étions ensemble en 1918, à Château-Thierry. M. Jean Millerand, bien que le nom de cette personne pénétrât en lui aucun souvenir, la regarda.]

— Vous ne me reconnaissez pas, lui dit le visiteur ; vous ne vous rappelez pas : près de Dormans, en juillet 1918, lorsque nous commençâmes à refouler les Allemands. Vous étiez observateur d'artillerie. Et j'étais alors l'adjutant B... Je n'ai pas d'autre recommandation à vos yeux que celle de vous avoir fait donner quatre jours de congé.

M. Jean Millerand, engagé à dix-sept ans en 1917, se souvient, en effet, que quelques mois après, le lendemain même de son arrivée sur le front, il avait écopé quatre jours avec le motif suivant : *S'obéissant à ne pas porter son masque*, et que cette punition lui avait été fort désagréable sur le moment.

— Vous ne m'en gardez pas rancune, au moins ? lui demanda l'ancien adjutant.

— Non, fit M. Jean Millerand, la punition était méritée.

Et il promit à son visiteur de s'intéresser tout particulièrement à la requête qu'il venait lui soumettre.

— Car, enfin, ajouta-t-il, qui me dit qu'en me forçant à porter mon masque, vous ne m'avez pas sauvé des gaz ?

MOT DE LA FIN

— Vous dites que vous m'aimez, ma chère fiancée, mais vous aimez aussi les papillons, les oiseaux, les hirondelles...

— Oui, c'est vrai, j'aime toutes les bêtes...

Nouvelles financières

Les victimes du marc

Le rapport de l'avocat des créanciers de la Caisse d'épargne et de prêts de Dissenhofen mentionne que la caisse a subi une perte au préjudice des créanciers de 3,900,000 francs due à la dépréciation du marc. L'actif s'élève à 1,160,000 francs et le passif, à 5,065,000 francs. La liquidation représenterait pour les créanciers une perte de 77 %.

L'emprunt genevois

Dix millions seulement ont été souscrits sur les 20 millions de l'emprunt genevois 6 %.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Théâtre incendié

Le grand théâtre de Lodz (Pologne) a été complètement brûlé. On ne signale aucune victime.

SUISSE

Accident de moto-cyclette

M. Emile Berger, qui voyageait dans le brouillard à moto-cyclette, sur la route de Sallavaux à Avenches, est venu se jeter contre un char de bois. Il a été tué net.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, vendredi, à 8 h. 3/4, répétition générale.

Société des Samaritains, Fribourg. — Ce soir, vendredi, 29 octobre, à l'École réformée de Gambach, exercice.

CALENDRIER

Samedi 30 octobre

Vigile de la Toussaint

Ni jeûne ni abstinence

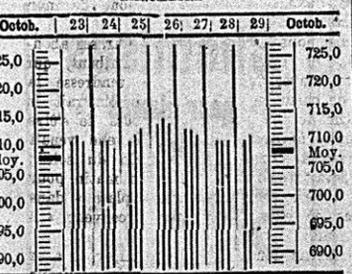
Saint LUQUAIN, martyr

Saint Lucain partit de Bordeaux pour aller prêcher l'Évangile à Paris: L'empereur Antoine le fit décapiter.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 29 octobre

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

Date	23	24	25	26	27	28	29
7 h. m.	4	4	5	5	1	1	7
11 h. m.	6	6	6	6	3	2	11
7 h. s.	6	5	8	8	2	2	7

TEMPS PROBABLE

Zurich, 29 octobre, midi.

Brumeux. Même température.

FRIBOURG

LA VOTATION DU 31 OCTOBRE

L'ASSEMBLÉE POPULAIRE DE FRIBOURG

L'assemblée organisée hier soir, à la Grœtze, par le comité conservateur de la ville, a été très nombreuse : trois cents électeurs ont répondu à l'appel, nonobstant la malencontreuse idée qu'on eut de faire donner hier soir l'alarme d'incendie.

La réunion a été ouverte et présidée par M. Bernard Weck, conseiller d'Etat, qui a été également l'un des élocuteurs rapporteurs de la soirée. Le jeune magistrat a commencé par annoncer la prochaine arrivée de M. le conseiller fédéral Musy et a excusé l'absence de M. Grand, conseiller national, retenu à Berne par une commission parlementaire. M. Weck a exposé ensuite, en termes excellents, la loi soumise à la votation populaire. Il a montré la répercussion que peut avoir l'acceptation ou le rejet de la loi sur les 70,000 employés dont elle règle les conditions de vie.

M. Weck s'est attaché à réfuter l'objection principale qu'on continue à élever contre le projet : à savoir, qu'il sanctionnerait l'application rigoureuse de la journée de 8 heures dans nos entreprises de transports. Or, rien n'est plus faux. Il ne s'agit point du principe de la journée de 8 heures, et là où il en est question dans la loi, c'est pour donner à ce principe en vigueur dans la législation sur les fabriques une adaptation large et souple, convenant aux entreprises de transports. Veut-on étendre à une nouvelle et importante classe de salariés, avec prudence, intelligence et loyauté, une réforme qu'a admise la législation internationale et que le peuple suisse a jugée bonne pour les ouvriers de l'industrie ? Telle est la question qui se pose et à laquelle l'orateur répond catégoriquement par l'affirmative.

M. Weck rappelle les étapes diverses de la législation du travail dans les transports, montrant l'insuffisance de la loi de 1890 et de la révision de celle de 1902. Le 1^{er} août 1919, le Conseil fédéral prenait un arrêté mettant le personnel des transports au bénéfice d'une notable amélioration de ses conditions de travail. Le 6 mars 1920, les Chambres, presque unanimes, reconnaissant que l'innovation avait fait ses preuves, la sanctionnaient par une loi contre laquelle le referendum fut lancé.

Les initiateurs du referendum ont exploité le mécontentement soulevé par la grève de 1918 et par les revendications répétées d'une partie du personnel fédéral. Tout en déplorant l'état d'esprit des meneurs des événements d'il y a deux ans et en condamnant certain mode de revendication, l'orateur a montré l'injustice criante qu'il y aurait à rendre toute une classe de citoyens responsables des excès ou des erreurs de quelques-uns. M. Weck a saisi l'occasion de rendre témoignage au bon esprit et au consciencieux labeur des employés des transports.

Il a fait ensuite une analyse succincte de la loi, en insistant sur l'équité et la modération des progrès qu'elle sanctionne, soit pour la limitation du travail, soit pour la réglementation des repos. Tous les tempéraments possibles sont prévus, à tel point qu'on peut considérer la nouvelle législation comme l'une des plus sages et des mieux adaptées à nos contingences économiques.

À ce sujet, M. le conseiller d'Etat Weck a écarté le spectre de l'énorme déficit qu'entraînerait la nouvelle loi. On fait depuis une année l'expérience de cette loi, et la dépense peut être aisément supportée, de l'aveu même du chef du Département des chemins de fer, M. le conseiller fédéral Haab.

D'ailleurs, a conclu l'orateur, en s'animent et en soulevant les braves de la salle, il n'y a pas que la réduction des dépenses à considérer. La bonne harmonie et la concorde entre Confédérés méritent quelques sacrifices, surtout quand il ne s'agit que de sacrifices d'argent, et non de principes. Nous n'obéissons point à un sentiment de crainte en nous ralliant à la réforme qui nous est proposée, et nous résisterions comme du passé à toute tentative de sabotage de nos institutions nationales. Nous suivons à la fois l'inclination de notre raison et de notre cœur en recommandant l'adoption d'une loi juste et modérée, qui doit donner satisfaction à des compatriotes qui nous sont chers et les rapprocher plus encore de nous pour travailler tous ensemble à la prospérité commune.

De chaleureux applaudissements ont souligné cette patriotique péroration.

Pendant le discours du président de l'assemblée, M. le conseiller fédéral Musy a fait sans bruit son entrée dans la salle. M. Bernard Weck lui a adressé une cordiale bienvenue et lui a exprimé la reconnaissance du peuple de Fribourg, pour avoir consenti, au milieu des lourdes préoccupations de sa charge, à venir apporter à ses concitoyens la parole du pouvoir responsable du pays. Un tonnerre d'applaudissements a salué ces mots et M. le conseiller fédéral Musy a pris aussitôt la parole. Nous rendons compte de son discours en première page.

La parole est donnée ensuite à M. le Dr Kubik, secrétaire général du parti conservateur suisse, qui a exprimé en un langage élevé le point de vue de ce parti. Pas de lutte de classe ; mais l'estime, la compréhension, l'entraide mutuelle : tel a été le mobile qui a

dicté l'attitude du comité du parti conservateur suisse. M. Kubik a adressé aux paysans qui se réclament de ce parti un vibrant appel à la solidarité, appel qui a soulevé de vifs applaudissements.

M. l'abbé André Savoy, inspecteur scolaire, a clôturé cette magnifique assemblée par quelques paroles d'une ardente charité.

La christianisation du peuple par la sanctification du dimanche, a dit M. Savoy, par une vie de famille mieux comprise, dans laquelle on pourra vivre plus ensemble, prier plus ensemble, se recueillir plus ensemble, cette christianisation du peuple par une preuve nouvelle que nous savons nous comprendre et nous aider, voilà la tâche qui nous incombe et à laquelle nous voulons nous consacrer.

Après un hommage à la presse conservatrice fribourgeoise, M. Savoy a terminé en ces termes sa belle harangue :

« Que le bienheureux Nicolas de Flue veille dimanche sur la Suisse, et que, avec la bénédiction de Dieu et de nos saints patrons, nos bonnes volontés donnent aux hommes la paix ! »

L'assemblée a chaleureusement applaudi cet appel à la concorde et s'est séparée après une dernière et vigoureuse exhortation du président, M. le conseiller d'Etat Weck.

DANS LE LAC

On nous écrit : Sous les auspices des trois partis politiques de Morat, une assemblée publique a eu lieu mercredi, dans la grande salle de l'Enge, sous la présidence de M. Meyer, directeur des Ecoles.

Le défenseur de la loi, M. Dürr, de Berne, a montré avec une élocution serrée les bienfaits de cette loi humanitaire. Son contradicteur, M. S. Gutknecht, de Morat, a exposé les arguments connus des adversaires de la loi.

Aucune décision n'a été prise.

Une assemblée populaire aura lieu à Courtepin, au Buffet de la gare, samedi soir, 30 octobre, à 7 heures 3/4. M. le Dr Emile Ems, président du Tribunal, y traitera la question du jour.

Navigation fluviale

On nous prie d'insérer : S'il est une question qui, par son haut intérêt et son extrême importance, est aujourd'hui en Suisse, à l'ordre du jour, c'est bien celle de la navigation fluviale. C'est de la solution de cette question que dépend notre liberté et notre existence même. Il nous a fallu la guerre pour nous faire connaître dans toute son étendue le caractère précaire de notre indépendance économique. Et c'est pourquoi jamais plus que maintenant la nécessité de donner une nouvelle impulsion à notre avenir économique ne s'était fait entrevoir.

À cet effet, le problème des votes navigables est donc l'un des plus importants qui s'impose à la vigilante attention de notre peuple. Depuis longtemps cette question préoccupe ceux qui s'intéressent au sort économique de nos populations et de l'avenir de notre commerce et de notre industrie. Bien avant la guerre déjà s'est fondée l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin. Cette association compte actuellement de nombreuses sections cantonales et locales dans toutes les parties de la Suisse, chacun ayant saisi l'importance vitale de ce problème pour l'avenir de notre pays. Notre canton n'est pas resté en retard sur ses confédérés. Il existe chez nous des groupements organisés à Fribourg, Estavayer et Morat. En s'associant à l'une ou l'autre de ces sous-sections, les citoyens auront à cœur de contribuer à une œuvre patriotique. Ils formeront une opinion publique forte et organisée derrière nos autorités pour hâter la solution de cette importante question. Dès lors, nous, invités chaleureusement tous ceux que la question intéresse à assister à l'assemblée qui se tiendra demain samedi, 30 octobre, à 4 h. du soir, au local de la Chambre de commerce, rue de Romont, 17. Sous la présidence de M. Buchs, conseiller d'Etat, cette assemblée se propose d'établir par la création d'une section fribourgeoise pour la navigation du Rhône au Rhin un rapprochement bienfaisant et un trait d'union efficace entre les groupements déjà existants dans notre canton et poursuivant le même but. Cet organe nouveau ne s'imposera en rien dans les affaires particulières des différentes sous-sections, mais leur servira de lien commun désintéressé ; il centralisera les renseignements relatifs à leur activité et appuiera leurs vœux légitimes.

Nous comptons donc sur une nombreuse participation de tous les intéressés à cette importante assemblée. — *Sous-section fribourgeoise de la navigation du Rhône au Rhin.*

N.-B. — Le secrétariat permanent de notre association est confié à la Chambre de commerce fribourgeoise, rue de Romont, 17 (téléphone 6.61).

Les trams de la Toussaint

Le public est avisé que, en vue d'une meilleure desservance du cimetière pendant les fêtes de la Toussaint, les voitures partant de Beauger se rendront toutes au cimetière dès 9 heures du matin jusqu'à midi et entre 13 h. 1/2 et 17 h. 1/2, les 30, 31 octobre et 2 novembre.

Aux mêmes jours et entre les mêmes heures que ci-dessus, le service à destination et en provenance de Grandfey se fera par transbordement à Saint-Léonard.

Meeting d'aviation renvoyé

Le meeting d'aviation qui devait avoir lieu dimanche, au Schenberg, est renvoyé, par ordre de l'autorité.

Dernière Heure

La régence en Grèce

Athènes, 29 octobre.

(Havas.) — La Chambre, par 137 voix contre 3, a élu régent l'amiral Coundouriotis. (Cette régence durera jusqu'à ce que soit fixée la question de l'accession au trône par le prince Paul.)

Angleterre et Allemagne

Paris, 29 octobre.

(Havas.) — Pertinax écrit dans l'Echo de Paris que le gouvernement français fait étudier par des experts la note britannique adressée le 21 octobre au conseil des ambassadeurs, pour signifier la renonciation personnelle de l'Angleterre aux droits que confèrent aux Alliés le paragraphe 18 du chapitre des réparations.

Il importe de déterminer dans quelle mesure la mise en œuvre de sanctions effectives reste possible, une garantie étant assurée au Parlement britannique pour les biens privés des Allemands.

Des instructions ont été adressées, dans la journée de jeudi, au chargé d'affaires français à Londres, afin que des représentations soient faites au Foreign Office.

Le *Matin* précise, lui aussi, que le représentant de la France à Londres a la mission d'exposer le point de vue français au gouvernement britannique.

Pologne et Lituanie

Varsovie, 29 octobre.

(A. C.) — Le général Zeligovski a adressé une nouvelle note au gouvernement de Kovno dans laquelle il propose de nouvelles négociations en vue d'éviter une effusion de sang. L'évêque de Vilna s'est offert comme médiateur entre les gouvernements polonais et lituanien.

Les traités de paix des Soviets

Berlin, 29 octobre.

(Wolff.) — D'après une nouvelle de Moscou, la commission exécutive centrale russe a ratifié les traités de paix avec la Pologne, l'Ukraine et la Finlande.

Révolution imminente à Pétrograd ?

Copenhague, 29 octobre.

Le *Berlinske Tidende* apprend de Kovno : Le journal russe Echo annonce, de source très bien informée et impartiale, que des actions d'importance immense auraient lieu à Pétrograd. On croit que le régime de Lénine va s'écrouler immédiatement.

L'ambassadeur d'Italie à Berlin

Berlin, 29 octobre.

On confirme le rappel de l'ambassadeur d'Italie à Berlin, M. de Martino, et son remplacement par le directeur de la *Stampa* de Turin, M. Frassati. La nomination officielle de ce dernier à ce poste est attendue pour ces jours prochains.

La presse allemande a rendu un chaleureux hommage à M. de Martino. Le *Berliner Tageblatt* fait ressortir que M. de Martino a su améliorer les relations entre l'Allemagne et l'Italie. Le journal ajoute que, au point de vue allemand, il est heureux que M. de Martino aille directement de Berlin à Londres.

Au Reichstag allemand

Berlin, 29 octobre.

(Wolff.) — Le Reichstag a continué, hier jeudi, la discussion du budget. Le socialiste Scheidemann a protesté contre la livraison à l'Entente des moteurs Diesel. Il a critiqué le gouvernement d'avoir encore à son service des fonctionnaires de l'ancien régime, facilitant ainsi la réaction. Puis il a dirigé ses attaques contre le général d'état-major von Seeckt qu'il a appelé « l'âme de la contre-révolution ». L'orateur a provoqué de bruyantes protestations de l'assemblée lorsqu'il a dit que les partisans des groupes politiques de la droite n'avaient perdu que leurs épaulettes, alors que le peuple, lui, avait tout perdu. Il a déclaré que le désarmement devait être absolument exécuté. Le député socialiste a dit encore que le désir commun des socialistes est la socialisation des mines de charbon.

M. Trimborn, député du Centre, a affirmé sa confiance dans le gouvernement.

Le comte Westarp, conservateur protestant, a reproché au gouvernement d'avoir manqué d'énergie dans la question de Haute-Silésie, de même qu'à la conférence de Bruxelles. Il a protesté contre les exigences de la France, en ce qui concerne les livraisons de vaches à lait et a terminé en déclarant que son rôle était de rester dans l'opposition.

À la Diète saxonne

Dresde, 29 octobre.

Au cours de la séance de la Diète saxonne, le ministre de l'intérieur a communiqué que le gouvernement avait fait procéder à une enquête sérieuse à la suite des nouvelles de la *Chemnitzer Volkstimme* concernant la découverte d'un complot contre-révolutionnaire. Les officiers mentionnés dans le communiqué de ce journal qui appartiennent à la *Sicherheitspolizei*, capitaine Conradin et lieutenant Scholle, ont été immédiatement relevés de leurs fonctions.

Les chemins de fer allemands

Berlin, 29 octobre.

Plusieurs sociétés de chemins de fer de l'ouest de l'Allemagne se sont vues contraintes, ces derniers temps, de déclarer qu'elles

n'étaient plus en état de poursuivre leur exploitation. La société de chemins de fer de Crefeld, la compagnie de l'ouest et les chemins de fer de Westphalie ont surtout insisté sur leur situation économique et financière.

Avion allemand confisqué

Berlin, 29 octobre.

L'avion D. 43, qui était parti pour exécuter un vol d'essai Königsberg-Riga et qui se disposait à continuer son voyage par Warnemünde, jeudi matin, a été confisqué à Königsberg par un officier anglais de la commission de l'Entente, qui déclara qu'il s'agissait d'un appareil de guerre qui portait illégalement les insignes des avions marchands. Le gouvernement allemand a protesté contre cette confiscation.

La Slovaquie veut son autonomie

Prague, 29 octobre.

(A. C.) — Des nouvelles alarmantes proviennent de Slovaquie. Quarante et un députés et sénateurs du parti populaire slovaque, qui ont tenu récemment une conférence à Sillelin, ont adressé une proclamation au peuple slovaque dans laquelle ils demandent, en raison des événements sanglants de Nemecko, l'évacuation immédiate du pays par les troupes tchèques, ainsi que la création d'une milice slovaque qui remplacerait les légionnaires tchèques. Ces députés et sénateurs demandent ensuite l'autonomie immédiate et complète pour la Slovaquie et déclarent que, le 10 octobre, jour auquel les soldats tchèques ont tiré sans motif sur le peuple slovaque, serait célébré tous les ans comme jour de deuil du peuple slovaque. Une commission interalliée, présidée par un colonel français, est arrivée à Presbourg pour faire une enquête sur les incidents sanglants de Nemecko, incidents qui ont été provoqués par les soldats tchèques.

Les obsèques du maire de Cork

Londres, 29 octobre.

(Havas.) — Au cours de la cérémonie organisée à la cathédrale Saint-Georges, à l'occasion de la mort du lord-maire de Cork, et à laquelle assistaient de nombreux députés nationalistes, Mgr Copper a célébré la messe de sépulture. L'archevêque, Mgr Mannix, et Mgr Amigo avaient pris place dans le chœur.

Le cortège accompagnant le cercueil du lord-maire de Cork a parcouru les rues de Londres, jusqu'à la gare de Caston, s'étendant sur une longueur d'environ 1500 mètres. La foule était recueillie, la police nombreuse, mais discrète.

Le corps a ensuite été dirigé sur Dublin, où il sera exposé durant 24 heures.

Puis, il sera transporté à Cork, où les funérailles seront célébrées dimanche.

Les prix Nobel

Stockholm, 29 octobre.

(Wolff.) — Le prix Nobel de médecine pour 1919 a été décerné au docteur Jules Bordet, de Bruxelles, pour sa découverte dans le domaine de l'immunité. Le prix Nobel de médecine pour 1920 a été attribué au professeur Auguste Krogh, de Copenhague, pour sa découverte d'un mécanisme régulateur.

Le papier pour les journaux français

Paris, 29 octobre.

(Havas.) — Le syndicat des journaux s'est réuni hier, jeudi, en séance générale, et a décidé l'envoi d'une délégation auprès du ministre du commerce, pour protester contre le décret de prohibition d'entrée en France du papier étranger.

Cette délégation a été reçue à 6 h. par M. Isaac.

Il a été décidé, au cours de cette entrevue, qu'une assemblée générale des journaux français sera convoquée au plus tôt, afin de donner son opinion sur la question.

Le syndicat des journaux va donc se mettre immédiatement en rapports avec les autres syndicats de presse, afin de procéder à l'organisation de cette réunion.

Plus de tramways à Barcelone

Barcelone, 29 octobre.

Par suite de la grève des ouvriers métallurgistes, la compagnie des tramways, ne pouvant plus exécuter les réparations matérielles, a décidé de retirer toutes les voitures de la circulation.

Certaines usines ont dû réduire leur travail pour la même raison.

SUISSE

Politique tessinoise

Lugano, 29 octobre.

Dans une réunion tenue hier, à Lugano, la constitution définitive du groupe radical reformiste a été décidée. On sait que ce groupe est à tendance socialiste.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 29 octobre

	Demande	Offre
Paris	40 15	41 15
Londres (livre st.)	21 80	22 20
Allemagne (marc)	7 70	8 70
Italie (lire)	13 25	14 25
Autriche (couronne)	1 50	2 50
Prague (couronne)	6 75	7 75
New-York (dollar)	6 15	7 15
Bruxelles	42 85	43 85
Madrid (peseta)	87 65	88 65
Amsterdam (florin)	193 95	194 95

Fumez les cigares FROSSARD

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de
Madame Xavier DUCOTTERD
née Heinrich
 aura lieu à l'église du Collège, samedi, 30 octobre, à 8 h. 3/4.

TOUSSAINT
GRAND CHOIX de CHRYSANTHÈMES
 Confection de couronnes, gerbes, etc.
 EXPÉDITION SOIGNÉE
 F. Pittet & Co, horticulteurs, LAUSANNE
 Téléphone N° 197.

CONFECTIONS POUR DAMES
 Magnifique assortiment en manteaux, cou leur et noirs dans toutes les grandeurs, blouses, soie et lainage, robes, jupes, etc.
TISSUS en tous genres 9246-1245
 — PRIX AVANTAGEUX —
 J. Mossey, 29, Avenue de la Gare, Fribourg

A vendre
 costumes et robes tail- le moyenne, souliers pour hommes et femmes, tabis usagés, lits.
 S'adresser : Rue de Morat, 259, rez-de-chaussée. 9521

Viande de cheval
 fraîche première qualité à la
 Boucherie chevaline, Louis HESS, 124, rue des Augustins, Fribourg.

Moteur
 état neuf, triphasé, force 1 HP.
A VENDRE
 tout de suite, Bonvaugerie Sédan, BRÜL. 9517

A VENDRE
 1 lit en bois dur, 2 places, 2 commodes, 2 tables, va- vos, tables de nuit, linoléums, potager à pétrole, rideaux, couvertures de lit, différentes sortes de livres.
 S'adresser : Place de Notre-Dame, 2^{me} étage, 166. 9495

OCCASION unique
 A vendre, faute d'em- ploi, un
BILLARD
 en bon état, 12 queues, billes et couvert plant.
 Prix : Fr. 450 —
 S'adresser à la Société Suisse des Commer- cants, Vevey. 9500

JEUNE FILLE
 habile à la couture ou ayant fait un apprentis sage de lingère ou de cou- tureuse. Entrie tout de suite, ou à convenance.
 Adresser les offres avec certificats à M^{me} Robert de FURY, 2, Clos Brochet, Neuchâtel. 9501

CHAUFFAGE
 central
 1 chaudière et 6 radia- teurs, à vendre, état neuf, 9489
 Adresser offres sous P 9294 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A LOUER
 pour une année une maison de campagne spacieuse, avec verger et jardin de 55 ares. Si on le désire, il sera joint le fleu- rie de 15 poses.
 S'adresser, par écrit, sous chiffres P 9029 F à Publicitas S. A., Fri- bourg. 9511

Krœner-Naphtaly
FRIBOURG
 34, Avenue de la Gare, 34
 (à côté de l'Hôtel Terminus)
MAISON SPÉCIALE
Confection pour Messieurs
 et jeunes gens



Grâce à nos nombreuses succursales et à nos achats de gros, nous pouvons offrir à notre clien- tèle à des prix ex- traordinairement avantageux, un choix

Complets et Pardessus MODERNES
 Nous invitons nos clients à visiter nos magasins

Nos prix connus : 85, 90, 100, 125, 150, 175 fr.

ATTENTION
 Samedi, le jour du marché, on ven- dra, en face de la statue du P. Girard 50 coupons de drap pour messieurs et dames de toute première qualité et à des prix défiant toute concurrence.
 Venez voir et vous serez convaincu.
OCCASION UNIQUE

TOUSSAINT
 Vous trouverez à la Maison
A. MURITH
 Société anonyme
 48, Rue de Lausanne
 LE PLUS GRAND CHOIX de
CHRYSANTHÈMES
 à partir de 2 fr. et de
Couronnes de forêt
 à Fr. 2, —, 2.50, 3, —, etc., etc.
 TÉLÉPHONE 143
 On porte au cimetière

FOIRE DE MORAT
 Mercredi 3 novembre 1920
 permise pour marchandises seulement, à l'ex- clusion de tout bétail (gros et menu).
 Morat, le 28 octobre 1920.
 Le commissaire de police :
 H. Gaberell.

CHAUSSURES
Soutenez les commerçants fribourgeois
 et achetez, aux prix les plus bas, les meilleures marques suisses connues
 „BALLY“, „STRUB“ et „RIGI“

	Nos	Fr.
Chaussures de travail, solides	40-47	26.—
> de travail, avec languette, cousu haut	40-47	28.50
Souliers des dimanches, bouts souples	40-47	26.50
> des dimanches, Box half, double semelle, Derby	40-47	38.—
> des dimanches, veau, double semelle,	40-47	35.—
> pour garçons, pour tous les jours, languette cout., fort ferrage	36-39	26.—
> pour garçons, pour les dimanches, Derby, non ferrés	36-39	26.50
> pour garçons, pour les dimanches, Box (Prix de la Confédération)	36-39	31.—
Souliers pour jeunes filles et garçons, ferrés	30-35	16.—
> pour jeunes filles et garçons, pour les dimanches (Prix de la Conf.)	26-29	13.75
> pour jeunes filles et garçons, pour les dimanches (Prix de la Conf.)	30-35	16.95
> pour jeunes filles et garçons, Derby, s. doublure (Prix de la Conf.)	26-29	14.50
> pour jeunes filles et garçons (Prix de la Confédération)	30-35	17.95
> pour jeunes filles, Box Derby	26-29	19.75
> pour jeunes filles, Box Derby	30-35	22.—
Chaussons en feutre, pour dames, semelles en cuir, gris, hauts	36-42	12.85
> en feutre, pour dames, semelles en cuir, gris, 1 ^{er}	36-42	16.—
> en feutre, pour dames, galochés, avec une boucle	36-42	16.50
> pour jeunes filles, avec deux boucles, gris	26-29	8.—
> pour jeunes filles, avec deux boucles gris	30-35	9.—
Socques chaussures, avec doublure, sans couture	26-29	6.—
> chaussures, avec doublure, sans couture	30-35	7.20
> chaussures, avec doublure, sans couture	36-42	9.—
> chaussures, avec doublure, avec couture (haut)	26-29	6.50
> chaussures, avec doublure, avec couture (haut)	30-35	7.90
> chaussures, avec doublure, avec couture	36-42	9.75
> chaussures, avec doublure blanche, Box et croûte	26-29	7.70
> chaussures, avec doublure blanche, Box et croûte	30-35	9.—
> chaussures, avec doublure blanche, Box et croûte	36-42	11.—
Sabots bernois, pour dames, avec feutre épais	37-43	9.25
> bernois, pour hommes, avec feutre épais	40-48	10.50
> bernois, pour hommes, avec feutre blanc, à lacets	40-48	12.50

Pantoufles en tous genres. Souliers de sports bruns et noirs

F. VONLANTHEN
 Pont Muré, 152
 Fribourg
 Envoi et échange franco

Cuisinière
 demande place dans hôtel.
 S'adresser sous chiffres P 9306 F à Publicitas S. A., Fribourg. 9519

ROYAL BIOGRAPH
 Grand Places
 Du 29 octobre au 4 novembre, à 8 1/2 heures
 Dimanche, matinées à 2 1/2 heures et 4 1/2 heures

DOUGLAS NOUVEAU D'ARTAGNAN
 Comédie avec Douglas Fairbanks

AMES D'ORIENT
 Film artistique Gaumont
 AVIS : Lundi 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, relâche. A partir du 1^{er} novembre, changement de prix; consultez le tableau dans le hall du cinéma.

Voyageur
 bachelier introduit dans le canton de Fribourg, de- mande représentation.
 S'adresser à Publicitas S. A., Fribourg, sous chif- fres P 9296 F. 9515

Occasion
 A vendre, moteur élec- trique, 6 HP, en parfait état.
 S'adresser : M. Schilling agricole, Farvaguy. 8804

AVIS
 Le soussigné informe son honorable clientèle et le public, en général, qu'il se charge encore de trans- formations et réparations de fourrures.
 Paul GABRIEL, fourreur, Avenue du Molson, 25, Gampach.

Toussaint
SUPERBE CHOIX DE COURONNES
 perles, métal, imprégnées, celluloïd
 A DES PRIX MODÉRÉS
 Béat CORBOUD, dépositaire, rue de Lausanne
 — Fabrique de cercueils —

Chemins de fer fédéraux
HORAIRE
 à partir du 8 juillet 1920 et jusqu'à nouvel avis

Dès le 1^{er} novembre 1920 et jusqu'à nouvel avis, les trains directs à sursate 183 Zurich-Coire et 194 Coire-Zurich circuleront quoti- diennement.

Par suite de la mise en marche, entre Buchs et Feldkirch, d'une nouvelle paire de trains di- rects 407/408, ayant les trois classes de voiture et correspondant aux trains D 207/208 Vien- ne-Feldkirch-Bregenz, actuellement semi-heb- domadaires, une nouvelle correspondance Suisse-Vienne et vice-versa sera assurée, les jours ci-après, selon l'horaire suivant :

1 ^{re} - 3 ^e cl.	dép.	arr.	1 ^{re} - 3 ^e cl.	dép.	arr.
6.15	Bâle	arr.	21.25		
9.00	Zurich	arr.	19.30		
11.27	Buchs	dép.	16.48		
12.50	Buchs	dép.	14.55		
13.15	Feldkirch	dép.	14.30		
15.30	Feldkirch	dép.	12.38		
19.55	Innsbruck	dép.	8.20		
20.15	Innsbruck	dép.	8.00		
9.40	Vienne	dép.	18.40		

Départ de Buchs le mardi et le vendredi. Départ de Vienne le mardi et le vendredi.
 Arrivée à Buchs le mercredi et le samedi.
 Arrivée à Vienne le mercredi et le samedi.
 Berne, 26 octobre 1920.
 Direction générale des C. F. F.

Motoscoche
 neuve, modèle 1920, 4 HP,
A VENDRE
 S'adresser à Publicitas S. A., Fribourg, sous P 9305 F. 9512

GRANDE ÉPICERIE MODERNE
 anciennement Ch. GUIDI-RICHARD
 14, RUE DE LAUSANNE, 14

CAFÉ pur
 garanti franc de goût, rôti tout frais
 Moulu sur demande. 1 fr. 85 la livre.

SERVICES
 de
TABLE
 en tous genres
 H. Vollichard-Egger
 Pont-Suspendu

Je fournis, avec 2 ans de garantie
 fours électriques universels, portatifs, système breveté, pour le chauffage, la cuisson, pour sécher, stériliser, rôtir, fours à pain, etc., à partir de 57 fr.
 Le prix du courant électrique varie suivant le tarif : de 2 à 4 cent. à l'heure. 8295
Fabrique C. EICHENBERGER
 Neukirch/Eg. (Thurgovie). — Tél. 47
 — Fondée en 1904 —

A VENDRE
 plusieurs lits bois dur, bon crin, robes laine et tapis de tables.
 S'adr. : 206, Rue des Haçons. 9520
 Les enchères du 1^{er} novembre 1920, concernant Café d'Essert - Pittet n'auront pas lieu
 J. PILLOUD, notaire.

A. Schumann-Chiquet
 FRIBOURG
 Au Pont Muré

Vis-à-vis de la Banque de l'Etat

4 Grandes Occasions
AVIS
 Pour se convaincre des prix très avantageux et de la bonne qualité des marchandises voir les
ÉTALAGES SPÉCIAUX

Fourrures
 et manchons pour dames et enfants, marchandises nouvelles et démodées pouvant servir pour garnitures de manteaux et robes.
Prix surprenants

Ayant acheté pour 25,000 francs de
BAS
 en laine et en coton
 pour dames, enfants et jeunes gens seront vendus à des
Prix surprenants

Maillots
 en laine et en coton
 pour dames et enfants.
 Combinaisons en toutes gran- deurs, pour enfants, ainsi que
 bas de sports
 et écharpes en laine.
Prix surprenants

Chemises
 pour dames
 superbe broderie. Bonne toile, différentes formes, pour
590 & 690
 Fr. Fr.
Prix surprenants

J'envoie à toutes personnes en vil- légature et à la cam- pagne un superbe choix sur demande.